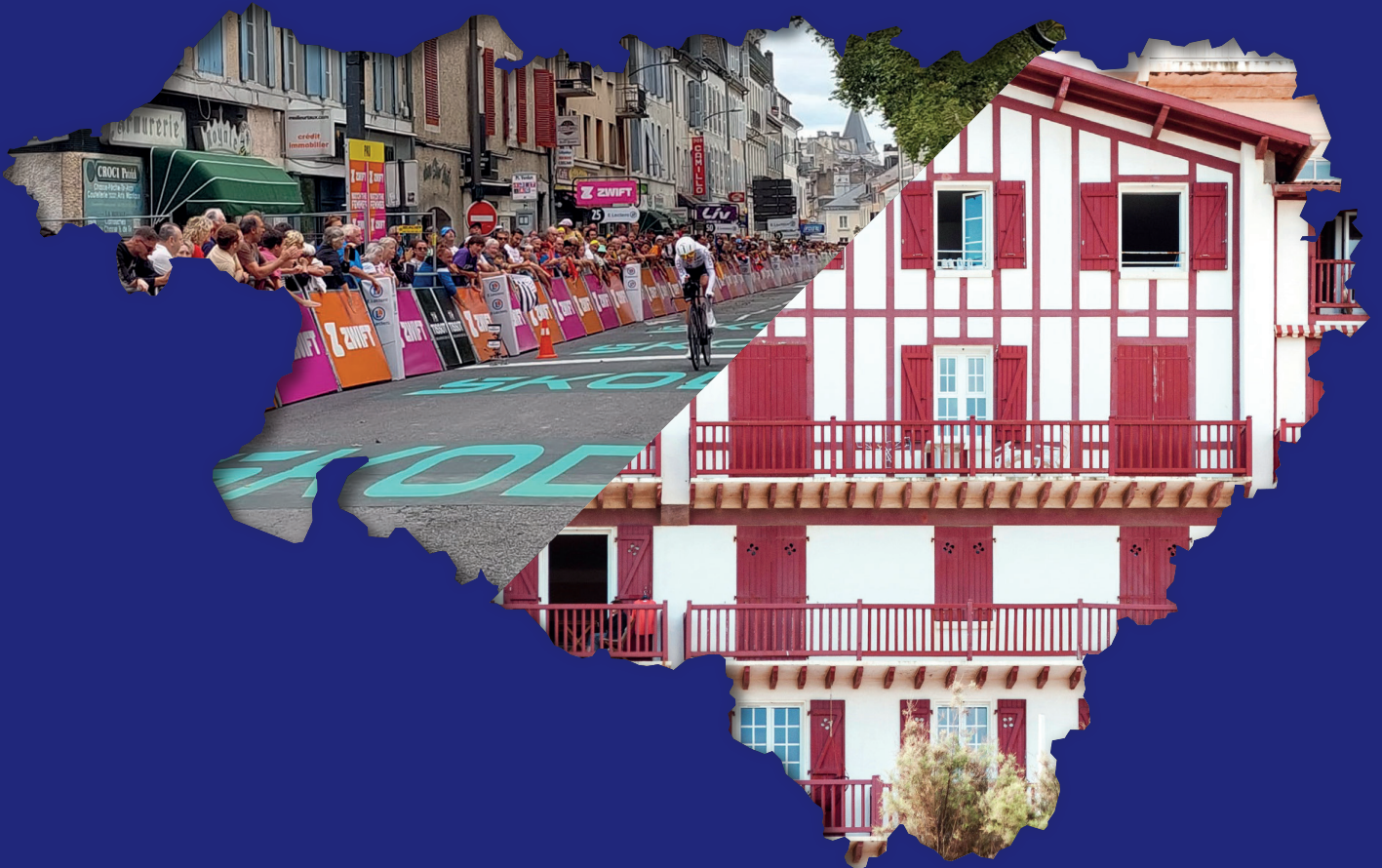




**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 20 des services de l'État 23



UN MOT



étroite collaboration avec les acteurs locaux pour favoriser le développement d'une offre de logements de qualité et accessibles et lutter contre les baux frauduleux.

L'accès aux services publics a également été au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année, avec la poursuite du déploiement du réseau France Services en lien étroit avec les communes, la mise en œuvre d'un plan d'action couronné de succès pour réduire les délais d'obtention de rendez-vous en mairie pour les cartes d'identité et les passeports, ou encore le lancement du programme Services Publics +.

Au-delà de ces thématiques, les agents de l'État ont également continué à œuvrer sans relâche dans les domaines de la sécurité, l'éducation, la cohésion sociale et la santé.

Ce rapport d'activité me donne la possibilité de les remercier de leur engagement au service des Pyrénées-Atlantiques et de nos concitoyens, en lien permanent avec nos différents partenaires, dont les collectivités territoriales au premier chef.



Julien CHARLES
Préfet des Pyrénées-Atlantiques



L'année 2023 a été riche en défis de toutes sortes pour les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques, qui ont déployé leur action sur tous les fronts en lien avec nos différents partenaires.

Le début de l'année 2023 a tout d'abord été placé sous le sceau de la hausse des prix de l'énergie, qui a justifié la mise en place de dispositifs de soutien ponctuels aux entreprises, aux collectivités locales et aux ménages.

Cette hausse soudaine des prix de l'énergie nous a rappelé, s'il en était besoin, la nécessité de faire face de manière résolue au défi du changement climatique.

Ainsi, le Fonds vert a permis de renforcer fortement le soutien de l'État aux projets des collectivités concourant à la transition écologique, avec des financements nouveaux d'un montant total de 23 millions d'euros en 2023.

La réindustrialisation a été un autre cheval de bataille des services de l'État : le programme France 2030 et Territoires d'industrie ont soutenu les entreprises qui créent et investissent dans nos territoires en particulier dans les secteurs de l'innovation et des technologies vertes.

Le logement reste également une préoccupation majeure pour notre département, en particulier dans les zones tendues. Nous avons travaillé en

SOMMAIRE

- 1 Sécurité et protection des populations 3**
 - Forces de sécurité intérieure - Une priorité : la sécurité du quotidien 3
 - La lutte contre les trafics et la sécurité de la frontière 3
 - Une préparation renforcée aux crises de sécurité civile 3
 - La sécurité de nos élus, condition indispensable de notre vie démocratique 3
 - Une mobilisation incessante contre les crises sanitaires touchant le monde agricole 3

- 2 Planification écologique 5**
 - Fonds vert et transition écologique 5
 - Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAenR) 5
 - Les travaux sur la cité administrative de Pau 6
 - Réforme de la gestion des risques climatiques et de l'assurance récolte 6
 - La prévention des incendies : un enjeu permanent d'adaptation et de résilience 6

- 3 Développement durable du territoire 7**
 - I - REBOND INDUSTRIEL 7**
 - France 2030 7
 - Territoires d'industrie 7
 - La plateforme de Lacq et le projet Caremag 7
 - II - AGRICULTURE 7**
 - La réforme de la politique agricole commune (PAC) 7
 - Étiage 2023 et gestion de l'eau 7
 - III - RURALITÉ ET MONTAGNE 8**
 - Le plan France ruralités et le programme Villages d'Avenir 8
 - Plan Avenir Montagne 8
 - L'installation de commerces en milieu rural 8
 - IV - PATRIMOINE 8**

- 4 Éducation, cohésion sociale et santé 9**
 - Conseil national de la refondation Éducation : notre école, faisons-la ensemble 9
 - Accompagner la production de logements 9
 - Conseil national de la refondation Santé 9
 - Le service national universel (SNU) 9

- 5 Amélioration du service public et vie démocratique 11**
 - France Services et « Services Publics + » 11
 - Plan d'action départemental pour les cartes nationales d'identité et passeports 11
 - Ma sécurité.fr 11
 - Expérimentation PAN+ 11
 - L'accompagnement des petites et moyennes entreprises 12



Forces de sécurité intérieure - Une priorité : la sécurité du quotidien

Les forces de sécurité intérieure (FSI) ont pour objectif de lutter contre la délinquance, mais aussi le sentiment d'insécurité des habitants du département.

Dans cette perspective et afin de mener à bien leurs missions, un travail conséquent a été fourni pour que la police et la gendarmerie soient plus connectées (lutte contre les cybermenaces ; mise en place de services dématérialisés tels que la « Brigade numérique », l'application **Ma sécurité.fr** et les dispositifs de **pré-plainte et plainte en ligne** ; facilitation du signalement des faits de violences sexuelles et sexistes ; **e-procurations**, etc.). L'implantation de la police dans le quartier Saragosse à Pau, et d'une brigade territoriale mobile à Lasseube, assure en outre une présence sur mesure des forces de l'ordre dans le territoire. Enfin, la chaîne de sécurité a été repensée pour aboutir à un travail partenarial et mieux coordonné des forces de sécurité (renforcement de la coopération avec les élus, avec les polices municipales, rétablissement du lien entre police et population).

Le déploiement de la sécurité au quotidien assuré par les forces de police :

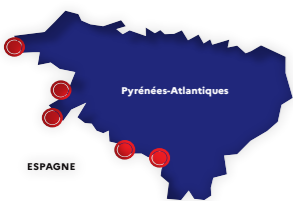
Les groupes de partenariat opérationnel (GPO) sont l'un des principaux outils permettant d'assurer la sécurité du quotidien. Ils ont vocation à résoudre les problèmes de quartier en rapprochant la police de la population et en renforçant la complémentarité entre polices nationale et municipale.

Sur la circonscription de Pau, les 29 GPO ont résolu 25 problèmes de sécurité, comme notamment les rodéos urbains. 29 autres GPO sont en place sur le district Bayonne / Biarritz / Saint-Jean-de-Luz, et ont permis de mettre fin à des troubles de voisinage à Bayonne.

Le renforcement de la participation citoyenne :

Structurés autour de citoyens référents, les dispositifs de participation citoyenne associent la population à la prévention et la lutte contre la délinquance. En 2023, 4 communes ont signé une convention de participation citoyenne avec la gendarmerie départementale (Gan, Orthez, Mont et Arette), ce qui porte à 9 leur nombre total. Un réseau de solidarité de voisinage permettant d'alerter facilement la gendarmerie a également été mis en place.

La lutte contre les trafics et la sécurité de la frontière



Le service interdépartemental de la police aux frontières (SIPAF) d'Hen-daye, intégré à la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) des Pyrénées-Atlantiques, coordonne les actions des différents services de l'État pour la sécurité de la frontière avec l'Espagne. L'état-major dédié se réunit au moins tous les 15 jours pour arrêter une stratégie et

adapter les modes opératoires en fonction des évolutions et des moyens disponibles.

Des patrouilles mixtes terrestres, ferroviaires et maritimes sont organisées avec les forces de police des provinces espagnoles limitrophes. Leur nombre a augmenté depuis mai 2023, dans la perspective de la réouverture de quatre points de passage autorisés (PPA) (col d'Ispéguy, Aldudes, port de Larrau et pont de marchandises à Hendaye). Alors qu'ils étaient fermés depuis janvier 2021, la coopération transfrontalière a permis leur réouverture le 30 octobre 2023 à la suite du sommet de Barcelone.

Une préparation renforcée aux crises de sécurité civile



Deux exercices ont eu lieu pour améliorer la réponse inter-services de sécurité civile dans le cadre du plan NOmbreuses VICTimes (NOVI) : la simulation du crash d'un appareil sur la zone de l'aéroport Pau-Pyrénées (en avril), ainsi qu'un scénario de tuerie de masse au stade Jean Dauger de Bayonne, mobilisant 600 acteurs (en novembre).

La sécurité de nos élus, condition indispensable de notre vie démocratique

Dans le cadre du plan national contre les violences aux élus lancé en juillet 2023, le « **pack sécurité** » a été présenté dans chaque arrondissement par l'équipe préfectorale et les procureurs de la République. Il s'appuie sur un réseau de référents « **atteinte aux élus** » dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, et sur le dispositif « **alarme élu** » faisant figurer les élus dans la base de contact des centres d'appels de la police et de la gendarmerie. Un regard attentif est porté à ces atteintes lors d'une réunion hebdomadaire de sécurité présidée par le préfet.



Une mobilisation permanente contre les crises sanitaires touchant le monde agricole

Après 5 **épizooties d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)** en France depuis 2015, une campagne de vaccination obligatoire des élevages de plus de 200 canards a débuté le 1^{er} octobre 2023. La France est le premier pays européen à s'engager dans ce dispositif, qui prévoit deux ou trois injections selon les productions, et qui a permis de mieux contrôler cette crise en 2023.

Outre l'influenza aviaire, des cas de maladie hémorragique

épizootique (MHE), infection d'origine virale, ont été détectés pour la première fois en France dans deux élevages bovins des Pyrénées-Atlantiques en septembre 2023. En raison de sa diffusion rapide dans un large quart sud-ouest de la France, une zone réglementée de 150 km de rayon avec des restrictions de mouvements a été instaurée.

En novembre 2023, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc FESNEAU a annoncé lors de sa visite à Monein un plan d'action prévoyant des dispositifs d'accompagnement financier notamment. Le dispositif a été complété en février 2024.

La vaccination contre l'influenza aviaire

100 millions

d'euros financés au niveau national à hauteur de **85 % par l'État**, pour le budget de la 1^{ère} campagne de vaccination.



12,4 millions

de canards ont reçu une 1^{ère} dose, **9 millions** en ont reçu une seconde.



700 655

canards vaccinés avec la 1^{ère} injection (196 lots), **518 598** avec la 2^{ème} injection (144 lots) et **12 745** avec la 3^{ème} injection (5 lots), dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le Centre d'Information et de Commandement départemental (CIC 64)

Depuis septembre 2023, le centre d'information et de commandement (CIC) du commissariat de Pau, organe de commandement du directeur interdépartemental de la police nationale (DIPN), centralise l'information opérationnelle dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les n° 17, 112 et 114

sont gérés en temps réel par la plateforme. Le 17 était géré jusqu'alors par les commissariats de Bayonne, Biarritz, Pau et Saint-Jean-de-Luz.



Cette centralisation permet une prise en charge professionnalisée par des policiers formés

N.B. : 114 : plateforme à usage des sourds et malentendants

Rattaché à l'état-major de la DIPN, le CIC assure aussi un rôle opérationnel :

- prise en charge des situations d'urgence ou événementielles ;
- répartition des effectifs en fonction de leur disponibilité opérationnelle ;
- coordination des unités départementales de soutien et renforcement mutuel des unités déterritorialisées ;
- sollicitation des renforts extérieurs et rôle d'interface avec les autres administrations (gendarmerie nationale, polices municipales, service départemental d'incendie et de secours (SDIS), etc.).

Les nouvelles brigades de gendarmerie nationale



La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023 prévoit la création de plus de 8 500 nouveaux postes au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, dont 2 100 postes de gendarmes dédiés aux 239 nouvelles brigades de gendarmerie.

Dans le département, deux brigades seront ainsi créées :

1 brigade mobile

dans le secteur des Gaves-et-Coteaux (Lasseube, création le 1^{er} mars 2024)

Sa mission : présence et accueil depuis un poste mobile avancé au plus près des usagers.

1 brigade mobile

au Pays Basque (secteur d'Ascain, création à l'horizon 2025)

Ses missions : lutte contre les atteintes à l'environnement, lutte contre l'immigration irrégulière et clandestine.

Ces nouvelles brigades vont permettre de renforcer la présence territoriale des forces de l'ordre, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines.

La création de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN)

La direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) a été mise en place le 1^{er} décembre 2023 dans le cadre du **nouveau schéma d'organisation des services de la police nationale** :

Nouvelle organisation territoriale

articulée autour de filières métiers unifiées et placées sous un commandement unique.

Nouvelle gouvernance du numérique

permettant d'accélérer la transformation des outils.

Modernisation de la formation

des policiers avec la création d'une « Académie de police ».

Regroupement des missions

RH, finances et soutien dans une direction transversale pour une meilleure prise en compte des besoins des agents.

88 directions interdépartementales et départementales de la Police nationale (DIPN et DDPN)

La police nationale fait évoluer ses modes de gouvernances selon 3 principes directeurs :

- **unicité de commandement,**
- **décloisonnement,**
- **déconcentration.**

Fonds vert et transition écologique

FRANCE NATION VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

Dispositif créé en 2023, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds vert », a pour vocation d'aider les collectivités à :

1. Renforcer leur performance environnementale ;
2. Adapter leur territoire au changement climatique ;
3. Améliorer leur cadre de vie.

Ce fonds a permis de soutenir des projets sur tout le territoire départemental quels que soient la taille de la collectivité, le montant du projet, ou sa situation géographique (urbain, rural, massif ou littoral).



Il intervient dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments publics, du recyclage foncier, de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, de la renaturation des villes, de la protection des populations (prévention des inondations, gestion des risques d'incendies, adaptation face à l'érosion du littoral).

Chiffres clés du Fonds vert en 2023

23 millions

d'euros de subventions accordés à **148 projets**.

50 %

des projets concernent la **rénovation énergétique des bâtiments publics**.

63 %

de gain énergétique moyen attendu pour les **109 bâtiments publics rénovés** (incluant **37 bâtiments scolaires**).

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAeNR)



La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 pour objectif de :



1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ;
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

La loi s'est traduite par :

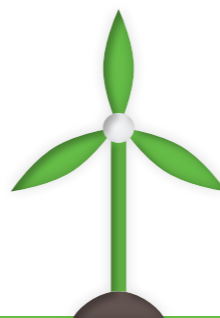
- la désignation d'un référent préfectoral unique, le secrétaire général de la préfecture, qui a pour mission de faciliter l'élaboration des projets locaux ;
- le travail d'identification des zones d'accélération d'EnR par les communes (article 15 de la loi).

Face à ce travail très sensible pour les communes et EPCI, l'État a souhaité les informer et les accompagner au maximum :

- lettres circulaires ;
- information dans la lettre de l'État ;
- présentation en pôle EnR ;
- organisation de réunions de présentation aux maires de la loi par les sous-préfets et la DDTM dans chaque EPCI ;
- réalisation d'un guide pratique pour accompagner les communes dans leur travail d'identification des zones ;
- appui à la demande par la DDTM.

Ces zones devront être arrêtées courant 2024, puis feront l'objet d'un débat au sein du comité régional de l'énergie.

La mise en œuvre de cette loi se poursuivra en 2024 et 2025.



Les travaux sur la cité administrative de Pau



Dans le cadre de la stratégie nationale Bas Carbone portée par le Gouvernement, le secrétariat général commun des Pyrénées-Atlantiques a conduit 4 chantiers de grande ampleur visant à réduire les consommations énergétiques de la cité administrative de Pau :

- le raccordement au réseau de chaleur urbain de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées des bâtiments propriétés de l'État ;
- la rénovation énergétique de 6000 m² de bureaux (changement des 200 fenêtres, isolation de la façade et des murs pignons, remplacement du système de chauffage) ;
- la mise en place d'une gestion technique bâtimentaire visant à maîtriser et optimiser les dépenses énergétiques des bâtiments, tout en maintenant des conditions de travail satisfaisantes pour les utilisateurs ;
- la pose de 188 panneaux photovoltaïques de fabrication française, à faible empreinte carbone, permettant de produire 80 MWh/an pour les besoins en électricité de la cité administrative.

Réforme de la gestion des risques climatiques et de l'assurance récolte



Un nouveau dispositif de gestion des risques climatiques est en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Il repose sur la solidarité nationale et un principe de partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les entreprises d'assurance.

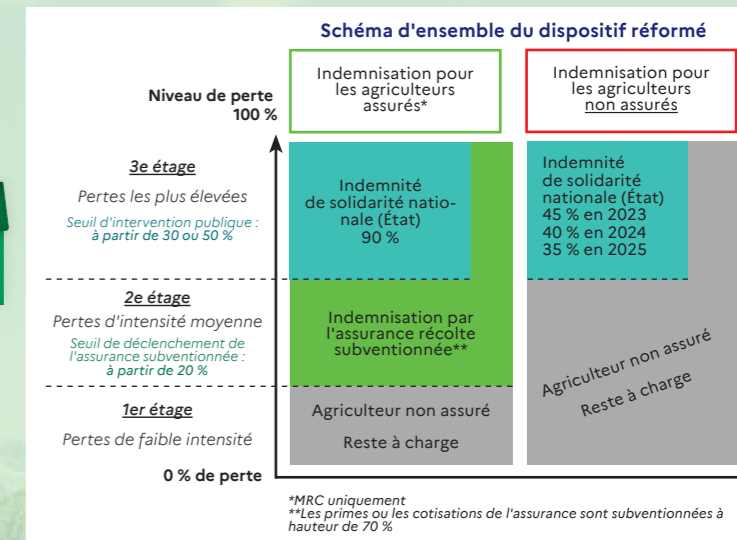
Trois niveaux de couverture des pertes existent :

- les aléas courants assumés par les agriculteurs ;
- les aléas significatifs pris en charge par l'assurance subventionnée pour les agriculteurs en multi risques climatiques (MRC) ;
- les aléas exceptionnels donnant droit à l'« indemnité de solidarité nationale » de l'État.

Pour encourager les agriculteurs à s'assurer, l'État a réhaussé à 70 % le niveau de subvention publique des cotisations à

l'assurance récolte.

L'indemnisation des exploitants au titre de l'ISN est activé début 2024 pour deux aléas climatiques de l'année 2023 : l'épisode de pluie et grêle de juin sur le secteur d'Espelette et la sécheresse sur prairies sur 20 communes des Pyrénées-Atlantiques.



La prévention des incendies : un enjeu permanent d'adaptation et de résilience



La prégnance du risque incendie dans le département et les épisodes de sécheresse nécessitent une préparation et des moyens accrus. L'année 2023 a permis de mettre en œuvre le dispositif réglementaire visant à circonscrire l'usage du feu pour mieux prévenir les départs accidentels et à appliquer les obligations légales de débroussaillage (OLD). Un cycle de formation sur les OLD dédié aux maires a été organisé au mois de juin 2023.

Par ailleurs, les services de l'État et les élus ont étroitement coopéré pour définir un cadre de fermeture du massif de la Rhune : dans des conditions météorologiques précises renseignées par des indicateurs expertisés, les activités humaines y sont restreintes et les activités sportives et de détente peuvent y être interdites.

La politique nationale de lutte contre les feux de forêt connaît elle aussi un approfondissement qui s'exprime particulièrement dans les Pyrénées-Atlantiques : dans le cadre du pacte capacitaire, l'État cofinance le plan d'équipement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à hauteur de 1,2 millions d'euros.

D'ici 2025, le SDIS 64 pourra ainsi acquérir 8 camions-citernes, 2 véhicules de reconnaissance et un poste de commandement.

I - REBOND INDUSTRIEL

France 2030



Ce grand plan d'investissement entend répondre aux défis en matière de transitions écologique et technologique, en soutenant les acteurs émergents.

Au 31 décembre 2023, près de **117 millions d'euros** ont été engagés dans le département afin de soutenir **47 projets** portés par **32 bénéficiaires**.

Territoires d'industrie

Le programme « Territoires d'industrie » vise à initier et amplifier la reconquête industrielle. Le département compte, depuis 2019, deux Territoires d'industrie : **Lacq-Pau-Tarbes** et **Pays basque**. Cette labellisation permet d'avoir accès à un soutien à l'investissement (à travers le Fonds vert) et un renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale (cofinancement de chefs de projet).

Le Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Rebond Industriel » intégré à France 2030, visant à identifier et accélérer de nouveaux projets industriels.

Cette mission va permettre de flécher l'enveloppe de **2,5 millions d'euros** vers des projets à vocation industrielle portés par le tissu des TPE / PME.

Un accompagnement en ingénierie des collectivités territoriales (EPCI) a également été mené.

La plateforme de Lacq et le projet Caremag

La **plateforme du bassin industriel de Lacq** a démontré ses capacités d'évolution et d'accueil de nouveaux projets innovants tels que :

- **Projet Caremag**, recyclage d'aimants et d'extraction de terres rares ;
- **E-CHO**, production de biocarburants.

Les services de l'État accompagnent ces nouveaux projets sur le plan réglementaire et technique, en complément de la mobilisation des acteurs économiques locaux, avec délivrance de l'autorisation environnementale en 10 mois.

II - AGRICULTURE

La réforme de la politique agricole commune (PAC)



La nouvelle PAC, compte-tenu de l'évolution des aides et la création du statut d'agriculteurs actifs, a nécessité un travail important et une grande implication des agents. La nécessité de prendre en compte toutes les avancées dès la première année a entraîné de nombreux développements informatiques. Cela a conduit à une ouverture échelonnée des outils, et une instruction plus complexe.

Cette campagne correspond à la première année de la nouvelle programmation 2023-2027. Elle a été marquée par de nombreuses nouveautés : recours au système de suivi des surfaces en temps réel (3STR), mise en œuvre de nouvelles aides (notamment l'écorégime) et possibilité pour chaque agriculteur de pouvoir exercer un droit à l'erreur, ce qui a permis un paiement de l'avance à hauteur de 87 % en Pyrénées-Atlantiques (taux de 84,4 % au niveau national). Des actions de communication ont été mises en place pour diffuser l'information auprès des exploitants.

Étiage 2023 et gestion de l'eau

La situation a finalement été plutôt sereine malgré un hiver et un printemps assez secs dans le département.

Les précipitations importantes sur la première quinzaine de juin ont permis d'achever le remplissage des retenues collectives du nord-est du département pour l'irrigation (retenue de Gabas pleine à 98 %).

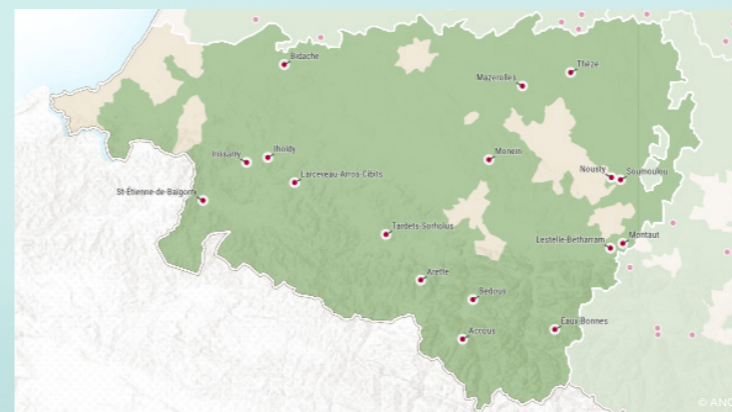
L'absence d'épisode de canicule jusqu'au 20 août a significativement limité les consommations d'eau. Quelques précipitations et orages ont redonné ponctuellement un peu de vigueur aux cours d'eau.

Seuls quelques petits sous-bassins versants ont connu des difficultés pour l'irrigation, situation habituelle sur ces cours d'eau déficitaires. Les mois de septembre et octobre ont été chauds et secs et l'étiage des cours d'eau a néanmoins perduré jusqu'à fin octobre, le Gave de Pau a même été placé en vigilance mi-octobre.

Globalement, les différents usages de l'eau n'ont pas été contraints, et le milieu naturel n'a pas connu de difficultés particulières.

III - RURALITÉ ET MONTAGNE

Le plan France ruralités et le programme Villages d'Avenir



Ce plan vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux (88 % des communes du département). Objectif : améliorer le quotidien en zone rurale.

Le plan repose sur 4 axes :

- soutenir les maires dans la conception de leurs projets avec une ingénierie portée par l'État et mise à disposition gratuitement des communes labellisées **Villages d'Avenir** ;
- reconnaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique à travers une dotation budgétaire repensée et renforcée ;
- pérenniser et transformer les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- apporter des solutions simples et concrètes aux besoins du quotidien, via un ensemble de mesures déclinées localement.



C'est le troisième volet d'aides en ingénierie déployé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) après *Action Cœur de Ville* et *Petites villes de demain*.

17 communes sont accompagnées depuis la fin de l'année 2023.

Plan Avenir Montagne

En 2023, l'État, le conseil régional et le conseil départemental ont réaffirmé leur volonté conjointe de soutenir des projets structurants pour les territoires de montagne, en signant un avenant au Plan Montagne 64.

Ci-après, quelques exemples d'opérations soutenues dans le cadre du CPIER massif des Pyrénées :

Structure	Projet	Montant total du projet	Montant subvention	Pourcentage subventionné
FFCAM	Réhabilitation du refuge d'Arrémou-lit - Phase complémentaire	290 296,00 €	FNADT 100 000,00 €	34,45 %
Parc National des Pyrénées	Réhabilitation du Refuge d'Arlet sur la commune de Borce	1 378 574,40 €	FNADT 90 000,00 €	6,53 %
Commune d'Aste-Béon	Etude de requalification de la falaise aux vautours située à Aste-Béon	30 950,00 €	FNADT 6 190,00 €	20,00 %
Commune de Borce	Requalification d'un gîte d'étape communal à Borce	763 671,00 €	FNADT 218 000,00 €	28,55 %
SARL Auberge berriex	Création d'un gîte d'étape à Sainte-Engrâce	329 051,00 €	FNADT 50 000,00 €	15,20 %

L'installation de commerces en milieu rural



En mars 2023, le dispositif « Accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural » a été lancé par l'ANCT. Il vise à apporter un soutien à l'installation d'un commerce sédentaire multiservices ou d'un commerce itinérant dans les communes rurales frappées par le déclin commercial.

En 2023, dans les Pyrénées-Atlantiques, **6 projets** ont été soutenus pour un montant total d'aides supérieur à **230 000 euros**.

IV - PATRIMOINE



Le **Château Bijou**, situé à Labastide-Villefranche, est une villa monumentale du XVIII^e siècle, classée monument historique en 2008. Après un incendie en 2000, le domaine est dans un état de dégradation avancé. Depuis 2021, l'État s'est engagé auprès du propriétaire pour restaurer cet ensemble.

En 2023, le site, sélectionné pour le loto du patrimoine, reçoit une aide de 250 000 € permettant d'engager les travaux de sécurisation et de mise hors d'eau et hors d'air. Le 21 avril, le ministre délégué chargé des Comptes publics, M. Gabriel ATTAL, a visité le château avec les élus du territoire.

Situé au cœur du port, entre Ciboure et Saint-Jean-de-Luz, le **couvent des Récollets** a bénéficié d'une restauration complète dans le cadre de la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Les travaux ont en partie été financés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), soit 900 000 euros au titre de la restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales. Cet équipement, socle de la labellisation du Pays d'art et d'histoire, est un outil au service de la médiation du patrimoine.

Conseil national de la refondation Éducation : notre école, faisons-la ensemble



Cérémonie de valorisation des projets "Notre Ecole" validés en commission académique pour l'année 2022-2023.

Objectif : faire émerger par la concertation locale des initiatives pour améliorer réussite et bien-être des élèves, et réduire les inégalités scolaires.

99

projets déposés dans les Pyrénées-Atlantiques

61

projets validés

749 223 €

alloués pour les Pyrénées-Atlantiques

* Chiffres de janvier 2024



Projet de réhabilitation de la cour de récréation d'une école de Billère financée par un projet "Notre Ecole".

Accompagner la production de logements

Après un bilan contradictoire relatif aux objectifs de production de logements sociaux dans les communes soumises à la loi SRU, 9 communes ont été carencées jusqu'en 2026, principalement en zone tendue du pays basque.

Des actions d'accompagnement des collectivités ont été menées :

- signature de quatre contrats de mixité sociale visant à fluidifier et accélérer la production de logements sociaux ;
- étude des freins à la production et proposition de leviers sur la CAPB et la CAPBP ;
- identification des opérations de logements sociaux en difficultés sur le territoire de la CAPB (18 communes, 200 opérations analysées) ;
- élaboration d'une méthodologie pour l'encadrement des loyers dans la zone tendue du pays basque ;
- conception du plan départemental de l'habitat avec le conseil départemental.



Conseil national de la refondation Santé

Objectif : trouver des solutions adaptées sur les différents bassins de vie en mettant tous les acteurs autour de la table.

Projets aboutis :

- le dispositif **Présence médicale 64**, guichet unique d'accompagnement à l'installation des médecins dans le département ;
Co-piloté par le conseil départemental et la délégation départementale de l'ARS, il offre un accueil unique personnalisé, opérationnel et basé sur l'étroite collaboration de tous les acteurs du territoire ;
- l'organisation de la **vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV)** pour les collégiens de 5ème au sein même de leur établissement scolaire : 1 219 élèves ont reçu leur première dose de vaccin à l'automne 2023, soit un taux de participation de 21,7 %.



En complément, des réunions associant les élus, les professionnels et les usagers se sont poursuivies sur des thématiques particulières :

- à **Pau** : demi-journée autour de « la santé environnementale et petite enfance » ;
- à **Iholdy** : échanges sur les caractéristiques d'un aménagement favorable à la santé s'agissant d'un espace public.

Le service national universel (SNU)



497 volontaires du département ont participé au **séjour de cohésion** du SNU. Ils ont pu découvrir la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Auvergne-Rhône-Alpes en février.

Parallèlement, les séjours organisés dans les Pyrénées-Atlantiques ont accueilli **376 jeunes** d'autres départements. Les séjours se sont déroulés dans de très bonnes conditions et ont sensibilisé les jeunes à la défense et la mémoire, l'environnement ou encore la résilience et la prévention des risques.

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire

Tout signalement en milieu scolaire est immédiatement enregistré au cabinet de la Direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) et traité.

Le **programme PHARE**, étendu aux lycées depuis septembre 2023, a pour but de prévenir et traiter toute situation, et a organisé :

- la *journée nationale de lutte contre le harcèlement* à l'école du 9 novembre 2023,
- le *Safer Internet Day*, journée internationale pour un Internet sans crainte.

Des **partenariats** sont en place, notamment avec l'**équipe mobile de sécurité 64** ou l'**APAVIM** (Association d'aide aux victimes). Les **procureurs de la République** sont également intervenus devant les personnels d'encadrement du département à la rentrée 2023.

Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés)

- Programme innovant d'accueil et d'accompagnement des réfugiés, avec 2 priorités, l'emploi et le logement. Ce dispositif est un guichet unique départemental visant à assurer un parcours plus cohérent et sans rupture.
- Dans le département, 197 bénéficiaires de la protection internationale (BPI) sont accompagnés, en lien avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Un nouveau centre d'accueil pour les réfugiés ukrainiens

De nombreux déplacés d'Ukraine sont toujours en recherche de solution de relogement. Pour les accompagner vers leur autonomisation (emploi et logement), un bâtiment sis à **Anglet** a été mis à disposition pour accueillir temporairement **dix familles**. L'accueil est limité dans le temps : signature d'un **contrat de séjour** encadrant les droits, obligations et objectifs pour chaque partie. Les ménages participent aux frais d'hébergement à hauteur de leurs capacités financières. C'est l'association **Atherbéa** de Bayonne, présente dans les locaux, qui gère le site.

L'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a choisi de candidater à cette expérimentation aux côtés de France Travail, pour aider les personnes à s'insérer durablement dans l'emploi et enlever les freins sociaux et professionnels. La remobilisation et le suivi renforcé sont au cœur du projet.

Actions du conseil départemental et France Travail :

- diagnostic partagé des besoins ;
- accompagnement pour établir un projet professionnel.

1 289

allocataires du RSA ont intégré l'expérimentation BRSA fin 2023.

2 007

personnes ont été identifiées.

L'État accompagne financièrement le Département dans ces actions à hauteur d'un **maximum de 853 200 euros**.

Visite du président de la République à Orthez le 5 septembre 2023



Le 5 septembre 2023, le président de la République Emmanuel MACRON s'est déplacé au collège Daniel Argote à Orthez, aux côtés de Gabriel ATTAL, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et d'Amélie OUDÉACASTÉRA, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce déplacement a été l'occasion de saluer les initiatives de l'établissement en matière de pédagogie active, et d'insister sur l'importance de la place du sport à l'école. Aux côtés du conseil départemental, les services de l'État ont été fortement mobilisés pour cette journée exceptionnelle, qui a permis aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant, administratif et technique de valoriser leur travail quotidien et leur investissement dans des projets innovants.

Tour de France masculin et féminin



En 2023, les Pyrénées-Atlantiques ont accueilli 3 étapes de la Grande Boucle : 2 étapes du Tour de France masculin (entre Amorebieta et Bayonne, puis entre Pau et Laruns), mais aussi l'arrivée du Tour de France féminin à Pau, à laquelle était présente la Première ministre Élisabeth BORNE.

Durant plusieurs semaines, les services de l'État ont été pleinement mobilisés aux côtés de l'organisateur et des collectivités pour préparer l'évènement et assurer la sécurité des cyclistes et spectateurs tout au long du parcours.



France Services et « Services Publics + »



En 2022 : la préfecture a obtenu le label Qual-e-pref, témoignant de l'efficacité et de la qualité des services publics. L'ensemble des services territoriaux s'engage dans le programme d'amélioration continue « **Services Publics +** », pour des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces.

Ce programme s'articule autour de 4 piliers :

- **8 engagements** en matière de qualité de service ;
- **la transparence** des résultats (notamment sur la satisfaction des usagers) ;
- **l'écoute des usagers**, avec entre autres la réponse aux témoignages des usagers dans le cadre du dispositif « Je donne mon avis avec Services Publics + » ;
- **l'amélioration continue**, avec des actions concrètes associant l'ensemble des parties prenantes (usagers, élus, partenaires, associations...).

Plan d'action départemental pour les cartes nationales d'identité et passeports



Le délai moyen est passé de **125 jours** en mai 2022 à **11 jours** en décembre 2023, grâce aux efforts des mairies et des services de l'État.

Actions menées :

- augmentation du nombre des créneaux de rendez-vous en mairie ;
- déploiement de nouveaux dispositifs de recueil dans des communes qui n'en n'étaient pas dotées ;
- déploiement de la plateforme ANTS de rendez-vous en

- ligne (22 communes raccordées) ;
- promotion du recours à la pré-demande en ligne ;
- ouverture de centres temporaires d'accueil à Pau et Bayonne pour absorber les pics de demandes en été.

Chiffres clés :

- 167 000 demandes de titre traitées (+35 % / 2022) ;
- 42 communes équipées de 55 dispositifs de recueil (+ 40 % par rapport à 2022) ;
- 11 jours de délai moyen de rendez-vous en mairie en décembre 2023 (contre 103 jours en janvier 2023).

Ma sécurité.fr



Ma sécurité.fr a pour objectif de répondre le plus rapidement possible aux différentes interrogations et demandes, tout en simplifiant les échanges avec la police et la gendarmerie. Elle s'adresse au grand public. Les services proposés par l'application offrent une réponse instantanée et personnalisée grâce à un tchat disponible 24h/24 et 7j/7.

Diverses fonctionnalités sont proposées : appels d'urgence, signalements, démarches administratives, actualités locales et / ou thématiques, fiches conseils de sécurité ou de prévention...

Pour faciliter les démarches avec les commissariats et gendarmeries locales, une cartographie des points d'accueil est présentée avec la possibilité de prendre rendez-vous directement. Les usagers reçoivent aussi des notifications d'actualités locales en matière de sécurité.

L'application Ma sécurité.fr est téléchargeable gratuitement sur les magasins d'applications habituels (Google Store et Apple Store).

Expérimentation PAN+

Le PAN+, point numérique « augmenté » permet d'accompagner les usagers sur un périmètre élargi de téléprocédures (des armes, associations, manifestations sportives, titres d'identité et titres étrangers).

En 2023 :

- le PAN+ a accompagné 957 usagers,
- les 7 points d'accueil numérique du département ont accompagné 7 100 usagers.

L'accompagnement des petites et moyennes entreprises



- Aide de 10,6 millions d'euros attribuée à 125 entreprises pour le paiement des factures d'énergie ;
- La commission des chefs de services financiers (CCSF), présidée par le directeur départemental des finances publiques, a accompagné 87 entreprises, soit 2614 salariés et pris en charge 16 millions d'euros de dette fiscale et sociale ;
- Mise en œuvre d'un dispositif de veille par intelligence artificielle pour détecter les entreprises en difficulté ;
- La DDFIP 64 a répondu à 70 sollicitations sur le portail internet « Place des entreprises » ;
- Lancement de l'accompagnement fiscal personnalisé des PME (AFPME) : accompagnement de 5 entreprises 2023 et cible d'une centaine d'accompagnements d'ici 2024.

Lancement des travaux de l'hôpital de Pau



Soutenu dans le cadre du plan d'investissement du Ségur de la santé, le Centre Hospitalier de Pau a lancé un vaste programme d'opérations immobilières de construction et de restructuration pour respecter les standards actuels en matière d'organisation, de confort, d'impact environnemental ou de réponse aux enjeux sanitaires.

La 1ère phase de travaux a démarré à l'été 2023 et concerne :

- la construction d'un bâtiment neuf pour le Pôle Femme-Mère-Enfant et l'augmentation des capacités d'accueil en médecine ;
- la création de 84 lits d'hospitalisation complète de médecine supplémentaires (livraison prévue en juillet 2025) ;
- l'extension et la restructuration complète du Pôle des Urgences Adultes ;
- la construction d'une nouvelle pharmacie.

Élections sénatoriales du 24 septembre 2023



1 879

grands électeurs inscrits et répartis dans 6 sections de vote installées au palais des congrès de Pau

1 860

votants (taux de participation de 99 %)

3

sénateurs sortants et réélus pour 6 ans :
Mmes Frédérique ESPAGNAC et
Denise SAINT-PÉ, M. Max BRISSON.

Rénovation de l'hôpital d'Oloron-Sainte-Marie



Le 11 octobre 2023 : inauguration des nouveaux locaux du centre hospitalier, du nouvel Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS), du nouvel IRM et de l'Allée des soignants.

Le centre hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie est engagé dans une restructuration immobilière complète.

Cette restructuration, dont l'origine était la mise en conformité de la sécurité incendie et de l'accessibilité, a permis l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail des agents hospitaliers. Après la première pierre du bâtiment Énergie achevé en 2018, les bâtiments Aspe, Ossau et Barétous ont, tour à tour, été restructurés afin d'adapter les locaux en fonction des besoins capacitaires et de fonctionnalité des espaces.

En 2023, l'unité de soins a été livrée.

Le Centre hospitalier d'Oloron a bénéficié de crédits d'aide à l'investissement régional versés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour financer les surcoûts liés à sa restructuration. Dans le cadre du Ségur de la santé, l'établissement a bénéficié d'une enveloppe complémentaire portant l'accompagnement global à plus de 22 millions d'euros.

Suivez l'activité de l'État en Pyrénées-Atlantiques



Facebook
@Préfet des
Pyrénées-Atlantiques



X
@Prefet64



LinkedIn
@Préfecture des
Pyrénées-Atlantiques



Instagram
@prefet64



YouTube
@Préfecture des
Pyrénées-Atlantiques



Scannez ce
QR code pour
accéder au
site Internet

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue Maréchal Joffre - 64 024 Pau Cedex - 05 59 98 24 24